

AMAVI

AMADJ

18

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

DECLARATION DU TCHAD A L'OCCASION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DES SEYCHELLES, LE 25 JANVIER 2016

La Délégation tchadienne souhaite la bienvenue à celle des Seychelles et la félicite pour la présentation de son rapport national dans le cadre du 2nd cycle de l'Examen Périodique Universel

Nous saluons les efforts déployés par les Seychelles dans la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du premier examen de 2011.

Nous notons que les Seychelles sont partie à la plupart des instruments juridiques internationaux et coopère avec les organes de traités, à l'échelle tant régionale qu'internationale, et auxquels elles présentent des rapports.

Nous notons également que les Seychelles disposent d'un cadre législatif et institutionnel pour renforcer, avec l'aide des partenaires, les droits de l'homme des enfants, des femmes, des personnes handicapées, des médias, de la presse, etc.

Tout en saluons les progrès accomplis par les Seychelles, la Délégation tchadienne leur recommande de combler leur retard dans la soumission des rapports aux organes de traités.

Je vous remercie, Monsieur le Président.